

Journée internationale du droit à l'avortement partout en France mobilisation

JEUDI 28 SEPTEMBRE



cgt.fr



FLASHER LE
CODE POUR
SE SYNDIQUER

La journée internationale du droit à l'avortement, qui a lieu chaque année le 28 septembre, se déroulera cette année dans un contexte d'attaques et de remises en cause de ce droit fondamental partout dans le monde.

Pourtant l'exigence d'égalité n'a aucune frontière et nous ne pourrions l'atteindre sans permettre un réel accès à l'avortement.

Au niveau international, l'avortement est souvent remis en question et menacé du fait de la montée des extrêmes droites, des intégrismes religieux, du recul des droits des femmes et du conservatisme.

La France n'est pas en reste et confirme qu'elle n'est pas le pays des droits des femmes.

Les décisions politiques, prises par un gouvernement qui prétend faire de l'égalité une grande cause, creusent les inégalités et mettent particulièrement à mal la santé des femmes en France.

Les coupes budgétaires, les réductions d'effectifs, les ruptures de stock sur les pilules abortives, les fermetures de centres qui pratiquent l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), de maternités, de PMI - 40 % des maternités de proximité ont fermé en 20 ans et plus de 130 centres IVG - La liste est longue et ces manquements pénalisent aujourd'hui encore plus qu'hier les femmes dans l'accès à l'IVG.

Des solutions existent. Il est temps que le gouvernement applique une politique en cohérence avec ce qu'il affiche.

Ce que certain·es appellent une liberté et que nous revendiquons comme un DROIT À L'IVG doit être inscrit dans la Constitution française et dans la charte européenne des droits fondamentaux.

Le droit à décider d'avoir ou non un enfant doit être respecté et la loi sur l'IVG pleinement appli-

quée en assurant une prise en charge à 100 % des moyens de contraception, un renforcement de l'éducation sexuelle en direction des jeunes, une amélioration du nombre et de la qualité des centres d'accueil et d'interruption de grossesse.

La CGT exige également l'allongement du délai légal de pratique de l'IVG.

Pour cela, il est absolument indispensable d'avoir un système de santé avec du personnel et un maillage territorial de proximité.

En outre, il est nécessaire de relocaliser la production des médicaments comme la pilule abortive.

La production, la commercialisation et la distribution des molécules nécessaires aux IVG doivent être effectives et garanties par l'État.



**NOS CORPS,
NOS CHOIX,
NOS DROITS!**